

## **RÉUNION DU 18 MARS 2011**

Le dix-huit mars deux mil onze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

**PRESENTS** : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. ROUDIER Yves - M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël – Mme CHATELIER Mireille - M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René – Mme HIREL Brigitte - M. LEFEUVRE Christian – M. MEYRAUD Ludovic -

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. CARDOT Claude a donné pouvoir à M. BONNEFOND Michel – Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – Mme STEFANSKA Valérie a donné pouvoir à M. FILLOLEAU René - Melle TROTIGNON Laëtitia a donné pouvoir à Mme CHATELIER Mireille -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BONNEFOND Michel -

### **- ORDRE DU JOUR -**

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

*Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage au peuple japonais qui souffre actuellement, aux victimes du tremblement de terre, du tsunami, et peut-être demain aux victimes du nucléaire.*

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout des questions suivantes :

- Tarifs 2011 – Régie droits de place du port de Meschers ;
- Subvention lycée de l'Atlantique – Voyage scolaire – BP 2011 ;
- Subvention à l'association « Cercle Nautique » - exercice 2011 ;
- Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Cercle Nautique » au titre de l'année 2011 ;
- Subvention à l'association « Ecole de musique de Meschers » - exercice 2011 ;
- Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Ecole de musique de Meschers » au titre de l'année 2011 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

## DEMISSION DE MME JALAGUIER -

Avant que ne débute l'examen de l'ordre du jour proprement dit, Monsieur NEGRET informe l'assemblée délibérante de la réception d'une lettre de démission de Mme JALAGUIER Claire quant à ses fonctions de conseillère municipale.

Monsieur NEGRET précise que Mme JALAGUIER a fait part de ses difficultés à allier vie familiale, vie professionnelle et la fonction de conseillère municipale. Sa disponibilité ne lui permet plus d'assister aux réunions et aux différents travaux des commissions, et donc d'assurer pleinement son rôle d'élué.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission conformément à l'article L2121-4 du CGCT et a pris acte de cette décision.

## 1 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 – COMMUNE DE MESCHERS –

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2010, document qui retrace, en ce qui concerne la Commune, l'exécution du Budget Primitif 2010 (et des décisions modificatives qui s'y rattachent), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 025 342,35	760 625,63 3 280 151,11	137 522,13 2 160 838,65	2 082 304,77		
<b>TOTAUX</b>	<b>3 025 342,35</b>	<b>4 040 776,74</b>	<b>2 298 360,78</b>	<b>2 082 304,77</b>		
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 015 434,39	216 056,01 726 032,00	284 387,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 015 434,39</b>	<b>3 024 392,78</b>	<b>2 366 691,77</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 015 434,39</b>	<b>657 701,01</b>			<b>357 733,38</b>

*Le Conseil Municipal, présidé pour l'occasion  
par Monsieur LEFEUVRE Christian  
et en l'absence de Monsieur le Maire  
décide à l'unanimité*

- *d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire en ce qui concerne la Commune, pour l'exercice 2010 ;*
- *de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Municipal ;*
- *de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;*
- *de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

## **2 - COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2010 – COMMUNE DE MESCHERS –**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2010 du Comptable Municipal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 025 342,35	760 625,63 3 280 151,11	137 522,13 2 160 838,65	2 082 304,77		
<b>TOTAUX</b>	<b>3 025 342,35</b>	<b>4 040 776,74</b>	<b>2 298 360,78</b>	<b>2 082 304,77</b>		
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 015 434,39	216 056,01 726 032,00	284 387,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 015 434,39</b>	<b>3 024 392,78</b>	<b>2 366 691,77</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 015 434,39</b>	<b>657 701,01</b>			<b>357 733,38</b>

*Le Conseil Municipal  
décide à l'unanimité*

- *d'approuver le Compte de Gestion du Comptable Municipal ;*
- *de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif ;*
- *de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

## **3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE – COMMUNE DE MESCHERS**

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement excédentaire de **1 015 434,39 €** ;
- présente un solde d'exécution déficitaire (de la section d'investissement) de **216 056,01 €** ;

*décide à l'unanimité,  
d'affecter le résultat comme suit :*

### **POUR MEMOIRE**

<i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) .....</i>	<i>760 625,63 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement .....</i>	<i>565 058,64 €</i>
<i>Solde net section d'investissement .....</i>	<i>657 701,01 €</i>
<i>(dépenses réalisées et engagées) – (recettes réalisées et restes à réaliser)</i>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>254 808,76 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/10 .....</b>	<b>1 015 434,39 €</b>

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/10 ..... 216 056,01 €**

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) ..... 657 701,01 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) ..... 357 733,38 €
- solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement reporté (001) ..... 216 056,01 €

#### **4 - FISCALITE 2011 – COMMUNE DE MESCHERS**

Monsieur BONNEFOND, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose au Conseil Municipal, pour 2011, les taux suivants :

<b>NATURE DE CHAQUE TAXE</b>	<b>TAUX COMMUNAUX 2010 (pour information)</b>	<b>TAUX COMMUNAUX 2011 (pour vote)</b>
Taxe d'habitation	10,40 %	10,58 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	19,76 %	20,11 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	33,15 %	33,73 %

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité*

➤ de fixer le taux de chacune des trois taxes ainsi :

- ☞ taxe d'habitation ..... **10,58 %**
- ☞ taxe foncière sur propriétés bâties ..... **20,11 %**
- ☞ taxe foncière sur propriétés non bâties ..... **33,73 %**

*Monsieur LEFEUVRE demande si l'augmentation des taxes suit le coût de la vie annoncé par le gouvernement.*

*Monsieur le Maire l'informe que le budget primitif 2011 a été calculé avec une augmentation des 3 taxes de 1,75 %. Il précise que ces taux sont inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux. En ce qui concerne la taxe d'habitation, - 2 points par rapport à la moyenne départementale et - 4 points par rapport à la moyenne nationale. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, - 4 points par rapport à la moyenne départementale et légèrement supérieur (0,44 point) à la moyenne nationale. Et concernant la taxe sur le foncier non bâti, - 15 points par rapport à la moyenne départementale et - 12 points par rapport à la moyenne nationale.*

## **5 - BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE DE MESCHERS**

Monsieur BONNEFOND, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir présenté le projet de budget primitif pour l'exercice 2011, précise qu'il s'équilibre comme suit :

☞ <b>Section de fonctionnement –</b>	
* Dépenses .....	3 671 400 €
* Recettes .....	3 671 400 €
☞ <b>Section d'investissement –</b>	
* Dépenses .....	3 053 556,82 €
* Recettes .....	3 053 556,82 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité

- de voter le Budget Primitif de la commune, pour l'exercice 2011, tel que présenté par Monsieur BONNEFOND

*Monsieur le Maire précise que le budget comporte des investissements lourds. Les frais d'études sont conséquents et la commune prévoit d'emprunter un million d'euros. Une partie des projets annoncés en début de mandat ont été réalisés. La municipalité a encore de nombreux projets mais il faudra faire attention à ne pas dépasser la capacité d'emprunt fixée.*

*Il précise également que la courbe d'endettement de la commune est inférieure à ce qu'elle a été il y a quelques années (430 000 € de remboursement annuel en 2005, 320 000 € en 2011). Il faudra néanmoins être très prudents dans les années à venir. En fonctionnement, une économie de 10 à 15 % est demandée dans chaque secteur. Diminution de la consommation électrique, en carburant, en papier etc...*

*La masse salariale représente 2 % de moins, par rapport au budget total de fonctionnement, qu'en 2010. La situation est stable, mais nous ne sommes pas certains de pouvoir nous y tenir. La commune sera peut-être dans l'obligation de procéder à des embauches supplémentaires pour renforcer les effectifs de la police municipale cet été. En effet, nous n'avons à ce jour aucune certitude quant au positionnement de l'Etat notamment en matière de sécurité. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saintes n'a aucun élément concernant la dotation pour cet été. L'ensemble des renforts seront à PARIS afin d'assurer la sécurité autour du G20, pendant que les parisiens seront en vacances à MESCHERS. En ce qui concerne l'instruction des permis de construire et autres autorisations, celle-ci est actuellement assurée gratuitement par les services de la DDTM. Suite au désengagement de l'Etat, cette prestation ne sera plus assurée à partir de 2011 ou 2012. La CARA a ouvert un service qui proposera cette prestation aux communes du pays royannais moyennant une adhésion payante.*

*Il précise également que la voirie représente 24 % du budget total d'investissement. Son montant est 3 fois supérieur à celui du budget 2010.*

*Monsieur BONNEFOND précise que nous n'avons, à ce jour, pas connaissance des chiffres exacts concernant les dotations de l'Etat, mais celui-ci s'est engagé à ce qu'elles soient au moins égales à celles allouées en 2010. Le budget a donc été calculé sur la base des dotations perçues en 2010.*

*Monsieur PENOT précise que suite à des lois européennes, la pression écologique est de plus en plus forte. La commune va devoir payer une redevance spéciale pour les conteneurs communaux d'ordures ménagères d'environ 30 000 € contre 4 800 € de taxe payés en 2010.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur BONNEFOND, Monsieur CARDOT et Madame COCCHINO pour le travail effectué pour préparer ce budget. Il remercie également Madame AUBERTIN, Trésorière à Cozes, qui a consacré une matinée afin de vérifier nos prévisions.*

## **6 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 – PORT DE MESCHERS –**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2010, document qui retrace, en ce qui concerne le Port de MESCHERS, l'exécution du Budget Primitif 2010 (et des décisions modificatives qui s'y rattachent), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	141 922,14	23 110,21 194 987,00	2 962,08 23 439,13	39 506,86		
<b>TOTAUX</b>	<b>141 922,14</b>	<b>218 097,21</b>	<b>26 401,21</b>	<b>39 506,86</b>		
Résultats de clôture Restes à réaliser		76 175,07	20 128,00	13 105,65 4 000,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>76 175,07</b>	<b>20 128,00</b>	<b>17 105,65</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>76 175,07</b>	<b>3 022,35</b>			<b>73 152,72</b>

*Le Conseil Municipal, présidé pour  
l'occasion par Monsieur LEFEUVRE Christian  
et en l'absence de Monsieur le Maire  
décide à l'unanimité*

- *d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire en ce qui concerne le Port, pour l'exercice 2010 ;*
- *de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion ;*
- *de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;*
- *de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

## **7 - COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2010 – PORT DE MESCHERS –**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2010 du Comptable Municipal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	141 922,14	23 110,21 194 987,00	2 962,08 23 439,13	39 506,86		
<b>TOTAUX</b>	<b>141 922,14</b>	<b>218 097,21</b>	<b>26 401,21</b>	<b>39 506,86</b>		
Résultats de clôture Restes à réaliser		76 175,07	20 128,00	13 105,65 4 000,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>76 175,07</b>	<b>20 128,00</b>	<b>17 105,65</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>76 175,07</b>	<b>3 022,35</b>			<b>73 152,72</b>

Le Conseil Municipal  
décide à l'unanimité

- d'approuver le Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **8 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE – PORT DE MESCHERS –**

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un excédent de fonctionnement de ..... **76 175,07 €**
- présente un excédent d'investissement de ..... **13 105,65 €**

décide à l'unanimité  
d'affecter le résultat comme suit :

#### **POUR MEMOIRE**

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) ..... **23 110,21 €**  
Virement à la section d'investissement ..... **7 513,22 €**

Solde net d'investissement ..... **3 022,35 €**  
(dépenses réalisées et engagées) – (recettes réalisées et restes à réaliser)

**RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT..... 53 064,86 €**

**EXCEDENT AU 31/12/10 ..... 76 175,07 €**

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement  
(compte 1068) ..... **3 022,35 €**
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)  
(ligne 002) ..... **73 152,72 €**
- ♦ solde d'exécution bénéficiaire de la section d'investissement reporté (001) ..... **13 105,65 €**

## **9 - BUDGET PRIMITIF 2011 – PORT DE MESCHERS –**

Monsieur BONNEFOND, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose au Conseil Municipal de voter le budget du Port en section d'exploitation, comme d'investissement par chapitre.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

☞	Section d'exploitation –	
	* Dépenses .....	288 300 €
	* Recettes .....	288 300 €
☞	Section d'investissement –	
	* Dépenses .....	152 170 €
	* Recettes .....	152 170 €

*Le Conseil Municipal, considérant  
l'exposé de Monsieur BONNEFOND,  
décide à l'unanimité*

➤ de voter le Budget Primitif du Port de MESCHERS en ce qui concerne l'exercice 2011.

*Monsieur BONNEFOND précise que la gestion des camping-cars, précédemment dans le budget communal, a été intégrée dans le budget du Port.*

*Monsieur PENOT demande si le budget du port coûte de l'argent à la commune.*

*Monsieur BONNEFOND répond que celui-ci est autofinancé.*

*Monsieur NEGRET précise qu'il va falloir dans les années à venir prévoir des investissements importants car les berges du bassin à flot sont en piteux état.*

## **10 - SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME SOUS FORME D'EPIC –**

Monsieur BONNEFOND, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC est créé depuis le 15 mars 2005 et a besoin de financement pour pouvoir fonctionner et préparer les animations.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. BONNEFOND  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

➤ de verser une subvention à l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC à hauteur de **237 750 €** ;  
➤ précise que cette subvention sera versée en plusieurs fois en fonction de la Trésorerie de la Commune.

*Monsieur le Maire précise que l'office de tourisme compte 3 salariés permanents, un stagiaire et un saisonnier pour la saison estivale. Il précise que la gestion de « La Passerelle » représente une charge supplémentaire importante.*

## **11 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – BUDGET DU PORT –**

Monsieur BONNEFOND, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que pour une meilleure visibilité, il convient d'affecter sur le budget du port le coût des deux agents et des saisonniers travaillant effectivement au port.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. BONNEFOND  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- de transférer le coût des deux agents et des saisonniers travaillant au port sur le budget du port à savoir **97 000 €** ;
- de passer les écritures suivantes :
  - ↳ Budget communal : titre de recette à l'article 70841  
"Mise à disposition de personnel aux budgets annexes" ..... 97 000 €
  - ↳ Budget du port : mandat à l'article 6288 :  
"Divers autres" ..... 97 000 €

## **12 - RECRUTEMENTS D'AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE –**

Monsieur le Maire propose le recrutement de 3 agents de surveillance de la voie publique du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011 à raison de 35 h par semaine.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du Maire  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- de donner un avis favorable à ces recrutements à l'échelon 1 du grade de gardien de police (indice brut 298 - indice majoré 296) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.

*Monsieur le Maire précise que ces agents doivent être recrutés suffisamment tôt afin qu'ils soient assermentés à la dernière séance qui aura lieu en mai. Il précise que les agents qui seront éventuellement recrutés si la commune ne bénéficie pas de renforts cet été ne pourront pas être assermentés car il n'y aura pas de séance en juin. Il précise également qu'un courrier a été envoyé au Préfet il y a environ 3 semaines, dans lequel la réouverture du poste saisonnier de gendarmerie et la mise à disposition de gardes mobiles étaient demandées, mais qu'à ce jour nous n'avions pas de réponse.*

## **13 - RECRUTEMENTS DE PLACIERS –**

Monsieur le Maire propose le recrutement d'agents affectés au marché en qualité de placiers :

- du 21 mars au 30 juin 2011 à raison de 4 h par semaine
- du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2011 à raison de 9 h 15 par semaine
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011 à raison de 35 h par semaine
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011 à raison de 22 h 15 par semaine
- du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2011 à raison de 8 h 45 par semaine

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du Maire  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- de donner un avis favorable à ces recrutements à l'échelon 1 du grade de gardien de police (indice brut 298 - indice majoré 296) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.

#### **14 - GROTTES DE REGULUS – RECRUTEMENTS D'EMPLOYES SAISONNIERS –**

Monsieur GILBERTO, 2<sup>ème</sup> Adjoint, propose au Conseil Municipal la création de divers postes saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement normal du site des Grottes de Regulus pour la saison à venir.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. GILBERTO  
et après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité*

- de créer les postes suivants qui seront rémunérés contractuellement sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 297-indice majoré 295) :

##### **GUIDE N°1 –**

Du 08/04/2011 au 07/10/2011 à raison de 22h30 hebdomadaires ;

##### **GUIDE N°2 –**

Du 08/04/2011 au 07/10/2011 à raison de 35h hebdomadaires ;

*Monsieur GILBERTO précise qu'il s'agit des premiers recrutements pour l'ouverture des grottes et qu'une nouvelle délibération interviendra prochainement pour les recrutements pour la saison estivale.*

#### **15 - PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « SOLIDARITÉS DU CANTON DE COZES » AFFILIÉE A LA BANQUE ALIMENTAIRE DÉPARTEMENTALE, ET LA COMMUNE DE MESCHERS – COTISATION 2011 –**

Madame NICOT, 4<sup>ème</sup> Adjointe, présente la convention de partenariat avec l'association « Solidarités du canton de Cozes » liée à la gestion d'aides et à la distribution de denrées alimentaires.

Le taux de participation des communes du canton est calculé au prorata de 50 % de la population et 50 % du potentiel fiscal.

Pour 2011 la participation financière de la commune de Meschers s'élève à 2 932,21 €.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de Mme NICOT  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- d'accepter la convention de partenariat ci-jointe ;
- de verser au titre de l'année 2011 une participation de 2 932,21 € à l'association « Solidarités du Canton de Cozes », cette somme sera imputée à l'article 6281 du BP 2011.

*Madame NICOT précise que le montant de la participation de la commune est le même qu'en 2010 malgré l'augmentation des besoins des michelais.*

#### **16 - CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA –**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) liée aux travaux de construction d'une micro-crèche.

Le coût total de cette opération s'élève à :

<b>ESTIMATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
Montant total de l'opération	<b>317 474,94 € H.T.</b>
Travaux	<b>236 134,43 €</b>
Ingénierie	<b>39 340,51 €</b>
Mobilier	<b>42 000,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	
Conseil Général 17	<b>55 143,00 €</b>
Conseil Régional	<b>70 000,00 €</b>
CAF	<b>85 500,00 €</b>
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	<b>32 049,58 €</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>242 692,58 €</b>
<b>RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>74 782,36 € HT</b>

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du Maire  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- *décide de solliciter l'aide de la MSA pour le financement des travaux de construction d'une micro-crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

#### **17 – APPROBATION DU PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES – PORT DE MESCHERS –**

Monsieur ROUDIER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, informe le conseil municipal que la Directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement Européen, prévoit la mise en place d'un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires. Il convient de procéder à son approbation. Ses objectifs sont de permettre à l'ensemble des usagers de disposer des installations, d'imposer aux navires de pêche et aux

navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception, d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus des navires, de rendre obligatoire l'utilisation des installations mises à leur disposition.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du 3<sup>ème</sup> Adjoint  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- *décide d'approuver le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires du port de MESCHERS ;*

***Monsieur CHOLLET demande si les usagers du port seront informés de la mise en place de ce plan. Monsieur ROUDIER lui répond que cette information sera affichée à la capitainerie.***

### **18 – SUBVENTION 2011 – MONSIEUR GEORGET GUILLAUME -**

Monsieur SABOURDIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur GEORGET Guillaume a tourné quelques scènes de son long-métrage s'intitulant « Les hommes sont des rêves » dans les grottes de Regulus. Il fait part de son courrier sollicitant l'aide de la commune afin de financer son projet.

Considérant le caractère culturel de ce projet,

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- *décide d'octroyer à Monsieur GEORGET Guillaume une subvention de 1 000 € ;*
- *précise que cette dépense sera imputée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif 2011.*

***Monsieur SABOURDIN informe le conseil municipal que Monsieur GEORGET a prévu de diffuser son long-métrage en avant-première à Meschers avant l'été. La commune de Meschers paraîtra au générique du film.***

### **19 – TARIFS 2011 – REGIE DROITS DE PLACE DU PORT DE MESCHERS**

En complément de la délibération du 16 décembre 2010, Mr ROUDIER fait part de la nécessité de créer un tarif supplémentaire à savoir pour :

- la mise à disposition de biers : tarif proposé : forfait 3 jours à 8.36 € HT

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de Mr Roudier  
et après en avoir délibéré  
décide à la majorité  
(1 voix contre M. GILBERTO)*

- *de donner un avis favorable au tarif proposé à savoir : la mise à disposition de biers : tarif : forfait 3 jours à 8.36 € HT*

*Monsieur ROUDIER précise que les commerçants du port demandent à pouvoir utiliser les bers achetées par la commune, d'où la nécessité de statuer sur un tarif de mise à disposition de celles-ci. Monsieur BRIN demande à qui incombe la responsabilité en cas d'accident avec ce matériel. Monsieur ROUDIER lui répond que ce matériel est homologué. Monsieur le Maire précise que la responsabilité incombe donc au commerçant qui l'utilisera.*

## **20 - SUBVENTION LYCEE DE L'ATLANTIQUE – VOYAGE SCOLAIRE – BP 2011 -**

Considérant le séjour en Espagne organisé par le lycée de l'Atlantique de Royan, pour la période de 7 au 13 avril 2011, et la demande de subvention de Madame MARTA, professeur d'espagnol dans ce lycée, pour 2 élèves domiciliés à MESCHERS,

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN,  
et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité décide*

- *de verser 50 € par élève, soit 100 € de subvention au lycée de l'Atlantique de Royan pour le séjour en Espagne du 7 au 13 avril 2011.*

## **21 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CERCLE NAUTIQUE » - EXERCICE 2011 -**

Considérant la demande de subvention de l'Association « Cercle Nautique » afin de faire face à leur problème de trésorerie,

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN  
et après en avoir délibéré  
à la majorité  
(2 abstentions MM. CHOLLET et MEYRAUD)*

- *décide d'octroyer une première subvention de 10 000 € à l'association "Cercle Nautique" de Meschers correspondant à une avance sur le montant global de la subvention qui sera décidé lors d'une prochaine réunion des commissions vie associative/finances.*

*Monsieur SABOURDIN informe le conseil municipal que les associations michelaises ont jusqu'au 8 avril pour solliciter les subventions communales. Le vote interviendrait donc courant mai.*

*Messieurs CHOLLET et MEYRAUD expliquent les raisons de leur abstention à ce vote. En effet, ils préfèrent attendre la présentation que fera cette association lors de son assemblée générale. Ils ont des attentes particulières quant à cette association et Monsieur CHOLLET précise que selon la présentation, il cesserait de s'occuper du Cercle Nautique.*

*Monsieur SABOURDIN précise qu'une réunion avec les représentants du cercle nautique aura lieu la semaine prochaine. La commune a fait des efforts importants pour cette association, achat d'un véhicule, de matériel, et travaux dans un bâtiment pour mettre à leur disposition. La commune attend un retour en matière d'activité.*

## **22 - CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION "CERCLE NAUTIQUE" AU TITRE DE L'ANNEE 2011 -**

Considérant la subvention globale qui sera accordée au Cercle Nautique au titre de l'année 2011, il convient d'adopter dès à présent une convention déterminant les modalités relatives à l'attribution de cette subvention.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN  
et après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité*

- *d'adopter la convention annexée à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de le charger de toutes autres formalités tenant au respect des modalités convenues dans celle-ci.*

*Monsieur le Maire précise que pour les deux associations (Cercle Nautique et Ecole de Musique) il est nécessaire d'établir une convention, le montant annuel attribué dépassant le seuil réglementaire de 23 000 €.*

*Monsieur MEYRAUD demande s'il est possible d'intégrer des clauses particulières dans ces conventions.*

*Monsieur le Maire l'informe que ces conventions engagent les associations à présenter à la commune les documents financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées. Ces conventions autorisent également la commune à les résilier sans préavis en cas de non respect des clauses mentionnées, et éventuellement à demander le remboursement des subventions versées.*

## **23 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ECOLE DE MUSIQUE DE MESCHERS » - EXERCICE 2011 -**

Considérant la demande de subvention de l'Association « Ecole de Musique de Meschers » afin de faire face à leur problème de trésorerie,

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- *décide d'octroyer une première subvention de 10 000 € à l'association « Ecole de Musique de Meschers », étant entendu que cette subvention est une avance dans le montant global de la subvention qui sera décidé lors d'une prochaine réunion des commissions vie associative/finances.*

*Monsieur LEFEUVRE précise qu'il y a eu peu de prestations en 2010. Qu'en sera-t-il pour cette année ?*

*Monsieur SABOURDIN lui répond que l'école de musique a subi des difficultés financières, qu'il y a moins de professeurs et, par conséquent, moins d'activité.*

*Monsieur le Maire précise que l'école de musique bénéficie toujours d'un regard positif de la population pour ses prestations et spectacles de qualité. Leur dernier concert affichait complet.*

*Monsieur MEYRAUD demande si celui-ci était payant.*

*Madame CHATELIER lui répond que oui, 5 euros la place.*

## **24 - CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION "ECOLE DE MUSIQUE DE MESCHERS" AU TITRE DE L'ANNEE 2011 –**

Considérant la subvention globale qui sera accordée à l'Ecole de Musique au titre de l'année 2011, il convient d'adopter dès à présent une convention déterminant les modalités relatives à l'attribution de cette subvention.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN  
et après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité*

- d'adopter la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de le charger de toutes autres formalités tenant au respect des modalités convenues dans celle-ci.

### **INFORMATIONS**

#### **Liste des marchés depuis le 2 février 2011**

##### **Etude aménagement promenade falaise**

Cabinet Gheco Berger Wagon  
13 bis rue Buffeterie  
17000 LA ROCHELLE  
Montant de l'étude 18 240 € HT signé le 1<sup>er</sup> mars 2011

##### **Marché espaces verts**

Entreprise BONNIN Environnement  
32 rue Lavoisier  
17200 ROYAN  
Montant du marché 34 364,62 € HT signé le 8 mars 2011

##### **Marché acquisition matériel et mobilier pour la micro-crèche**

SA WESCO  
Route de Cholet  
BP 80184  
79141 CERIZAY Cédex  
Montant du marché 14 385,77 € HT signé le 16 mars 2011

##### **Marché construction d'un club house et de vestiaires pour le foot (avenants N°1)**

Avenants signés le 11 mars 2011

<b>LOT + Titulaire</b>	<b>Montant marché initial HT</b>	<b>Montant avenants N°1 HT</b>	<b>Nouveau montant total du marché HT</b>
Lot 6 – Menuiserie bois / Doublages / Cloisons / Plafonds / Isolation <b>Entreprise ROUIL</b> <b>7 route de Royan</b> <b>17120 GREZAC-COZES</b>	<b>21 718,19 €</b>	<b>5 996,11 €</b>	<b>27 714,30 €</b>
Lot 8 – Electricité <b>Entreprise BINAUD</b> <b>24 rue de la Chante Alouette</b> <b>17160 MATHA</b>	<b>9 082,98 €</b>	<b>2 634,52 €</b>	<b>11 717,50 €</b>
Lot 9 – Chauffage / VMC / Plomberie / Sanitaires <b>Entreprise LHOUMEAU</b> <b>Le Maine Barreau</b> <b>17500 OZILLAC</b>	<b>60 552,67 €</b>	<b>5 903,69 €</b>	<b>66 456,36 €</b>

*Monsieur BRIN demande si ces avenants sont liés à un surplus de travaux.  
Monsieur BONNEFOND l'informe que certains travaux, qui devaient initialement être effectués par les agents des services techniques, ont finalement été intégrés au marché.*

### **Délibérations du Conseil Municipal du 18/03/2011**

- 1 Compte administratif – Exercice 2010 – Commune de Meschers ;
- 2 Compte de gestion – Exercice 2010 – Commune de Meschers ;
- 3 Affectation du résultat d'exploitation 2010 – Commune de Meschers ;
- 4 Fiscalité 2011 – Commune de Meschers ;
- 5 Budget primitif 2011 – Commune de Meschers ;
- 6 Compte administratif – Exercice 2010 – Port de Meschers ;
- 7 Compte de gestion – Exercice 2010 – Port de Meschers ;
- 8 Affectation du résultat d'exploitation 2010 – Port de Meschers ;
- 9 Budget primitif 2011 – Port de Meschers ;
- 10 Subvention à l'office de tourisme sous forme d'EPIC ;
- 11 Mise à disposition de personnel – Budget du Port ;
- 12 Recrutement d'agents de surveillance de la voie publique ;
- 13 Recrutement de placiers ;
- 14 Grottes de Régulus – Recrutement d'employés saisonniers ;
- 15 Partenariat entre l'association « Solidarités du Canton de Cozes » affiliée à la banque alimentaire départementale et la commune de Meschers – Cotisation 2011 ;
- 16 Construction d'une Micro-crèche – Demande de subvention à la MSA ;
- 17 Approbation du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires – Port de Meschers ;
- 18 Subvention 2011 – Monsieur GEORGET Guillaume ;
- 19 Tarifs 2011 – Régie droits de place du port de Meschers ;
- 20 Subvention Lycée de l'Atlantique – Voyage scolaire – BP 2011 ;
- 21 Subvention à l'association « Cercle Nautique » - Exercice 2011 ;
- 22 Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Cercle Nautique » au titre de l'année 2011 ;
- 23 Subvention à l'association « Ecole de Musique de Meschers » - Exercice 2011 ;
- 24 Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Ecole de Musique de Meschers » au titre de l'année 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

**Les Conseillers,**

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. BRIN Michaël

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

M. FILLLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

M. LEFEUVRE Christian

M. MEYRAUD Ludovic